Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260629-2026_06_29_15-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 24 juin 2026 a été convoqué le 18 juin 2026.
Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT, faute de quorum en cours de séance, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué pour le 29 juin 2026, par convocation du 25 juin 2026 pour délibérer sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, identique à la première convocation.

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le lundi 29 juin 2026, à 13 heures et 30 minutes, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : **Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Alain DELANCHY, Gamze AK, Mickaël CHAPEAU, Pascal TOSCH, Olivier BLAIN, Jeanine METAIS, Christian BONNARD, Alain GARCIA, Isabelle LE FERON DE LONGCAMP, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Amélie DUMONT, Mounir HABIB, Raphaël BICHON, Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Nadia YAHYA-BEY, Thomas DELPLACE**

Avaient donné pouvoir :

Laurence LEFEVRE	**procuration à Jeanine METAIS**
Marylee HERVET	**procuration à Raphaël BICHON**
Yamna BRIMOU	**procuration à Mickaël CHAPEAU**
Sandrine ZASSO	**procuration à Gamze AK**
Angélique LAROCHE	**procuration à Olivier BLAIN**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Alain DELANCHY**
Aurélia DRAPEAU	**procuration à Isabelle LE FERON DE LONGCAMP**
Cécile BICHON	**procuration à Pascal TOSCH**
Benoît SANCHEZ	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Abderahmane DJIBAOUI	**procuration à Cyrille JEANNEAU**
Thierry LEFEVRE	**procuration à Mounir HABIB**

Absents : /

Secrétaire de Séance : Eloïse DRAPEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

N° 2026 06 29 – 15

RAPPORTEUR : Madame Marylee HERVET

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GESTION DU SERVICE COMMUN DE LA FOURRIERE ANIMALE METROPOLITAINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,
Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son article L 211-24,

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260629-2026_06_29_15-DE

Vu la délibération n° 2016-77 du conseil municipal du 30 juin 2016 portant adhésion au service commun de fourrière animale,
Vu l'avis de la commission Tranquillité Publique et Médiation du 4 juin 2026,
Vu la note de présentation adressée à l'ensemble de membres du conseil municipal.

La Ville de Saint Pierre des Corps adhère à ce service commun dans le cadre d'une convention de gestion.
Lors de la réunion du comité de pilotage du 20 janvier 2026, il a été proposé de faire évoluer les modalités financières de fonctionnement du service, inchangées depuis 2020, afin de tenir compte notamment de l'augmentation significative des coûts d'exploitation, en particulier des dépenses énergétiques.

Ces évolutions font l'objet d'un avenant n° 1 à la convention de gestion du service commun de la fourrière animale métropolitaine, annexé à la présente délibération.

L'exposé de Madame Marylee HERVET entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de gestion du service commun de la fourrière animale métropolitaine, tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 29 juin 2026

Signé électroniquement par : Eloise DRAPEAU
Date de signature : 04/07/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire